

État développeur, État fragile : comment l'île Maurice est-elle devenue un pays émergent alors que le Niger demeure un PMA ?

*Emmanuel Grégoire**

Vouloir comparer la république de Maurice au Niger peut relever de la gageure tant ces deux pays africains semblent à tous points de vue différents. Certes, ce désir de vouloir comparer l'incomparable est d'abord guidé par le fait qu'ils ont été le théâtre de mes recherches : le Niger de 1977 à 2000, puis de nouveau à partir de 2009, et Maurice de 1999 jusqu'en 2011, date de la parution de l'ouvrage *Maurice : de l'île sucrière à l'île des savoirs* [Grégoire, Hookoomsing, Lemoine, 2011a]. Mais à y regarder de plus près, la comparaison n'est pas aussi insolite qu'elle puisse paraître de prime abord, car elle permet d'examiner comment Maurice est parvenu à sortir du sous-développement, alors que le Niger y demeure ancré.

Tout différencie ces deux États : Maurice (67 km de long, 46 de large) avec une superficie de 2 040 km² est plus de six cents fois moins étendue que le Niger (1 267 000 km²). L'écart est plus réduit en matière démographique, puisque Maurice compte près de 1,26 million d'habitants en 2015, tandis que le Niger en a environ 19 millions cette même année : nous avons donc un pays à forte densité de population (620 habitants au km²) et un second à faible densité (15), le Niger possédant de vastes zones désertiques dans sa partie saharienne. Du point de vue géographique, Maurice appartient à l'archipel des Mascareignes formé de Rodrigues, la seconde île de la République de Maurice¹, de La Réunion et de quelques îlots, alors que le Niger est un pays saharo-sahélien. Ce qui les distingue aussi est leur classement (2014) dans l'indice de développement humain (IDH) établi chaque année par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) : Maurice occupe la 63^e place soit parmi les pays à IDH élevé avec un indice de 0,771, alors que le Niger est à la dernière place (187^e) soit parmi les pays à IDH bas (0,337). Quant au produit intérieur brut par habitant, il est, en 2014, de 10 005 \$ an à Maurice et de 427 \$ au Niger selon la Banque mondiale.

* Directeur de recherche, IRD, UMR Prodig.

1. Avec ses autres îles (Rodrigues, Agaléga et Saint-Brandon), Maurice possède une zone économique exclusive immense (2,3 millions de km²).

Maurice et le Niger ont cependant trois points communs. D'une part, ils souffrent d'isolement même si Maurice est parvenu à surmonter ce handicap : micro-État, ses îles sont perdues au milieu de l'océan Indien tandis que le Niger est enclavé, étant distant du golfe de Guinée (port de Cotonou) de 1 000 km. Si Maurice a pour seule frontière la mer, le Niger partage une frontière héritée de la colonisation avec sept pays différents (cf. cartes ci-après)². D'autre part, tous deux sont affectés par un climat hostile : des cyclones ravagent régulièrement Maurice (1960, 1962, 1975, 1979, 1994 pour les plus dévastateurs) tandis que le Niger doit affronter des périodes de sécheresses et de famines dont les plus dramatiques furent celles de 1973-1974 et de 1984-1985. Enfin, tous deux sont confrontés à la difficile insertion dans la nation d'une de leurs communautés nationales, créée pour Maurice et touarègue pour le Niger.

Pour comprendre les facteurs qui ont permis le développement de Maurice et entravé celui du Niger, il convient, tout d'abord, de donner un aperçu de leur histoire et de leur évolution politique dans la mesure où elles ne sont pas étrangères à leur réussite ou à leur échec en termes de développement. Nous analyserons ensuite, au travers de l'examen des politiques publiques mises en œuvre par les deux États, les facteurs humains, sociaux et économiques qui ont permis à Maurice de devenir un « tigre » de l'océan Indien alors que James Edward Meade, prix Nobel d'économie, lui avait prédit un avenir particulièrement sombre dans une étude réalisée pour le pouvoir colonial britannique [Meade *et al.* 1961]. Parallèlement, nous verrons pourquoi le Niger, malgré ses exportations d'uranium et l'aide internationale dont il bénéficie, figure toujours parmi les pays les moins avancés (PMA).

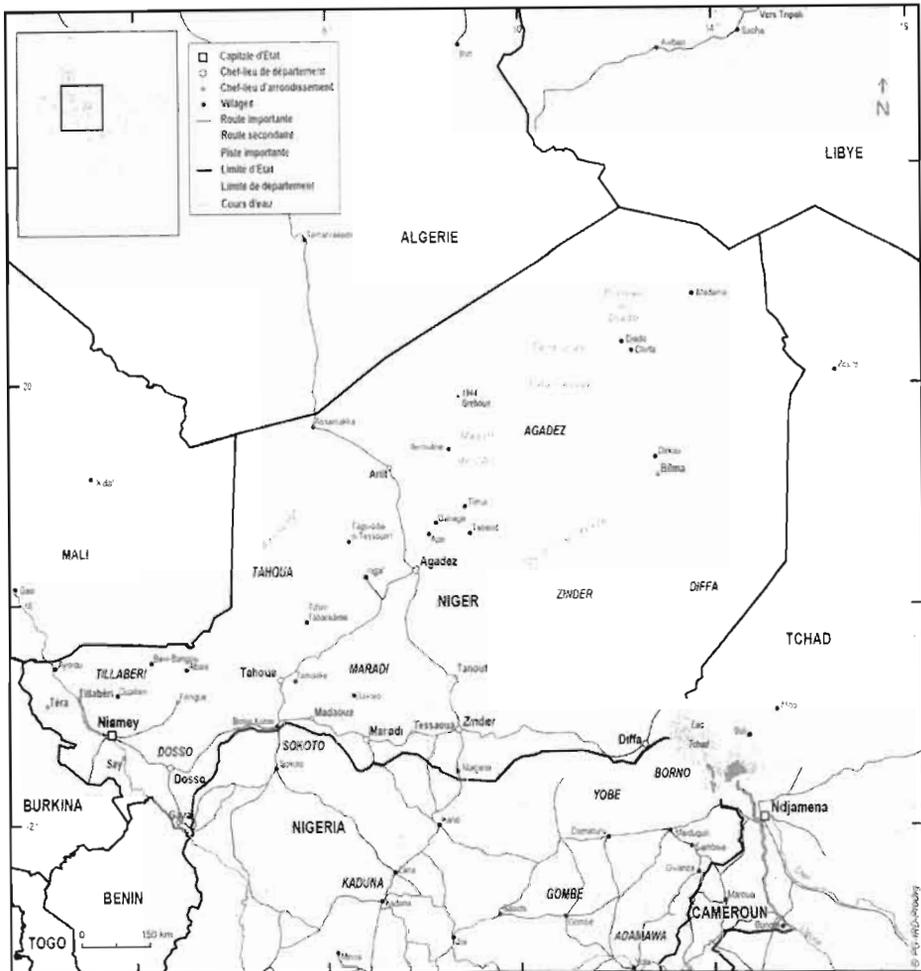
Ce texte se propose donc de réfléchir sur les éléments qui ont permis le développement dans un cas et l'ont entravé dans l'autre, en privilégiant le rôle de l'État qui a été déterminant pour ces deux pays aux situations désormais très tranchées, alors qu'elles n'étaient guère différentes il y a cinquante ans.

Les facteurs historiques et politiques

Malgré son isolement, l'île Maurice fut, dès le XVIII^e siècle, impliquée dans les grands courants d'échanges mondiaux, car elle était située sur les voies maritimes qui reliaient l'Europe à l'Inde et à la Chine jusqu'à l'ouverture du canal de Suez (1869). Au Niger, les premiers contacts avec les Européens remontent aux expéditions des explorateurs du milieu du XIX^e siècle. S'il y a bien eu conquête militaire dans ce pays, il n'en fut pas de même pour l'île Maurice qui était inhabitée lors de l'arrivée de ses premiers occupants, les Hollandais.

2. Il se situe donc à la charnière de deux grands univers culturels, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.

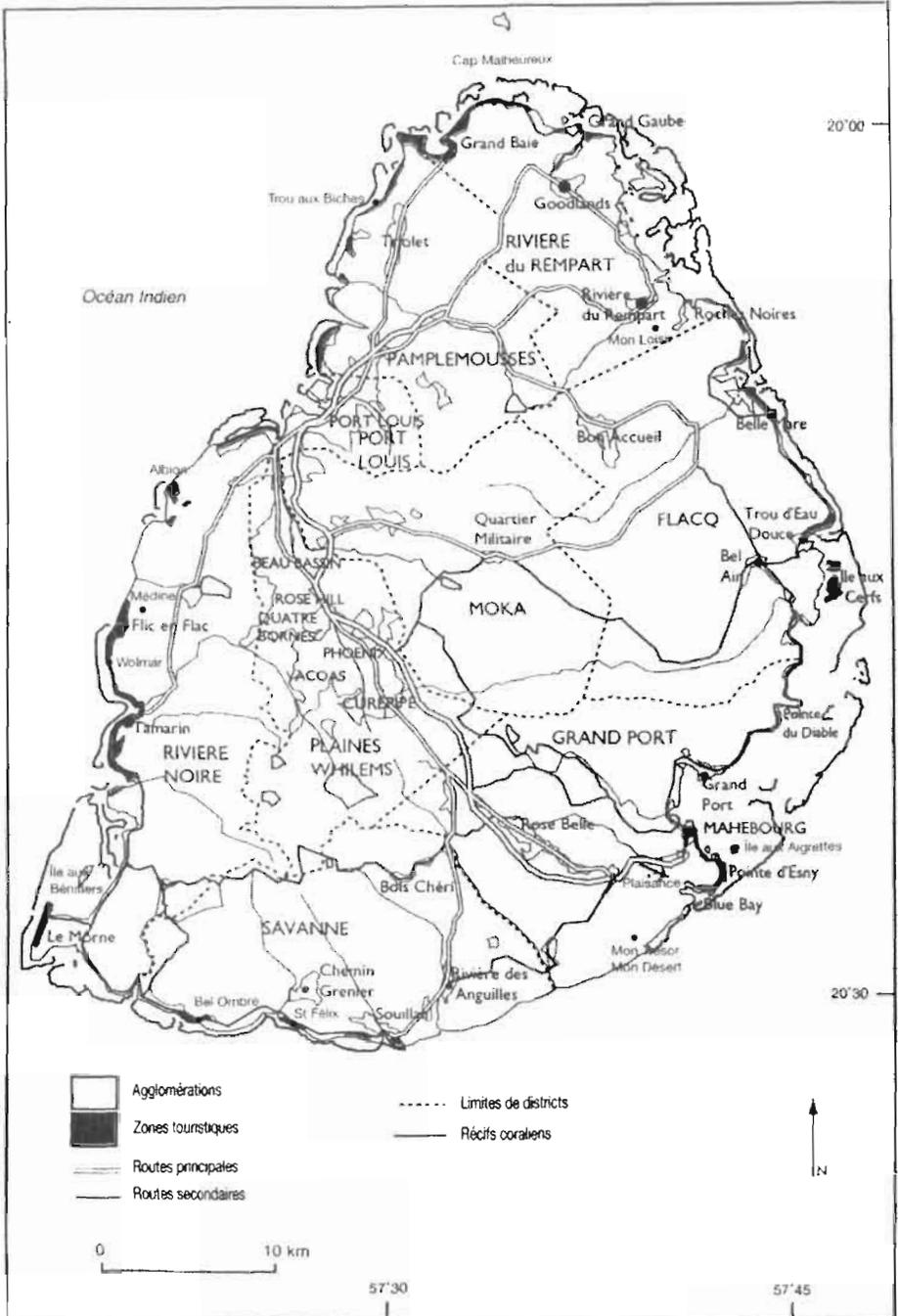
Carte 1 – Le Niger



Une conquête coloniale ancienne, l'autre récente

Déjà implantés dans l'île Bourbon (La Réunion), les Français s'emparèrent, en 1715, de l'île Maurice alors abandonnée par les Hollandais et la nommèrent Isle de France. Ils transformèrent cette terre sauvage en une florissante colonie grâce au développement de la culture de la canne à sucre. Bien adaptée aux caprices du climat, elle était cultivée par des planteurs blancs qui mirent au travail des esclaves mozambicains et malgaches. Le XVIII^e siècle fut aussi l'époque des pirates et des corsaires qui, depuis l'Isle de France, pillaient les navires britanniques de retour d'Inde. Pour mettre fin à leurs agissements, les Anglais s'en emparèrent en 1815. Le traité de capitulation retira à la France sa tutelle sur l'île rebaptisée Mauritius, nom donné par les Hollandais. Ne voulant pas en faire une colonie de

Carte 2 – L’île Maurice



Secteur Cartographie - IRD Bondy

peuplement, la Grande-Bretagne permit aux Français de conserver leurs lois (code Napoléon), leur langue, leur religion et leurs activités [Toussaint, 1972]. Maurice connut donc deux colonisateurs.

La conquête française ne débuta au Niger qu'à la fin du XIX^e siècle, soit près de deux cents ans après Maurice. Auparavant, le pays était subdivisé en une série d'entités politiques [Séré de Rivières, 1965] : le royaume songhay et le pays djerma à l'ouest, les États haoussas au centre, le royaume du Bornou à l'est et les pays touaregs et toubous au nord et au nord-est. En quelques années, la France prit possession, parfois, non sans mal (révolte djerma en 1906 et soulèvement touareg dans le massif de l'Air en 1916-1917) de ces vastes territoires. En 1922, le Territoire militaire du Niger créé en 1904 étant pacifié, il devint la Colonie du Niger placée sous la haute autorité du gouverneur général de l'Afrique-Occidentale française (AOF) basé à Dakar. Dès lors, son exploitation économique débuta avec pour objectif de substituer une économie de traite à celle de subsistance qui prévalait alors.

Colonisation britannique, colonisation française

En offrant de nouveaux débouchés au Royaume-Uni et en Inde, les Britanniques firent de Maurice une colonie de plantation qui engendra une nouvelle classe, celle des planteurs sucriers qui remplaça celle des négociants et des marins au long cours. Des domaines se constituèrent sur l'ensemble de l'île si bien que la production de canne atteignit des niveaux élevés : 484 tonnes en 1812, 34 000 en 1830, 100 000 en 1853 et, un siècle plus tard, plus de 500 000 tonnes produites par 27 sucreries, la canne couvrant un tiers du territoire. À l'indépendance (12 mars 1968), elle constituait l'unique ressource du pays avec une immense zone exclusive de pêche peu exploitée et quelques entreprises manufacturières protégées fiscalement pour qu'elles se substituent aux importations [Grégoire, Hookoomsing, Lemoine, 2011a]. Sa situation économique n'était guère enviable, ce qui incita quelques riches familles franco-mauriciennes effrayées par la perspective du départ des Anglais à émigrer en Afrique du Sud, en Rhodésie (Zimbabwe) ou en Europe.

Au Niger, la colonisation se traduisit par une rupture avec le passé, car, contrairement à Maurice, l'implantation humaine y est ancienne : diverses populations durent désormais cohabiter au sein d'un nouvel ensemble aux mains des Français. Du point de vue économique, ils mirent en place une économie de traite reposant sur l'exportation de l'arachide et du coton et sur l'importation de biens manufacturés et de denrées offrant ainsi de nouveaux débouchés aux industries de la métropole : de Dakar à N'Djamena, le modèle était le même. L'économie de traite pénétra lentement le Niger, car il fallait convaincre, voire contraindre les agriculteurs à s'adonner à la culture de l'arachide et organiser tout un réseau de commercialisation et de transport [Péhaut, 1970]. Aussi, les exportations ne prirent de l'ampleur qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elles firent du pays le deuxième exportateur d'arachides décortiquées d'AOF derrière le Sénégal :

17 540 tonnes en 1934-35, 45 022 en 1948-49 et 54 392 en 1959-60. À partir de 1956, la France développa la culture du coton dans la région de Tahoua, mais elle porta sur de faibles tonnages (1 000 tonnes en 1960). Inversement, des flux sans cesse plus élevés de tissus, d'articles de quincaillerie, de cigarettes, de sucre, de riz, de sel, de farine, etc., se déversaient sur le Niger, l'objectif étant de les vendre aux paysans qui se les procuraient grâce à l'argent tiré de la vente de leurs récoltes d'arachides. En 1960, l'arachide et le coton constituaient les seules ressources du Niger.

Selon des modalités distinctes, les colonisations britannique et française eurent les mêmes effets : développement d'une culture de rente destinée à pourvoir à leurs besoins. Toutefois, l'île Maurice était, en raison de son peuplement, un territoire ouvert sur le monde entretenant des liens commerciaux avec la Grande-Bretagne qui lui achetait son sucre et l'approvisionnait en marchandises et en vivres, avec l'Inde d'où est originaire la majorité de sa population³, avec la Chine en raison de la venue d'immigrants, et avec les autres îles de l'océan Indien. De son côté, le Niger s'ouvrit à l'Europe avec laquelle, auparavant, il entretenait peu de relations si ce n'est à travers le commerce transsaharien, mais il se vit enfermer dans ses nouvelles frontières : les Français précipitèrent pour des raisons politiques et économiques le déclin de ce vieux négoce au profit des routes qu'ils avaient ouvertes depuis le golfe de Guinée et s'efforcèrent de contrôler la frontière le séparant du Nigeria britannique sur plus de 1 000 km.

À la veille de leurs indépendances, les deux pays étaient dans une situation socio-économique guère différente ni enviable. Ils partageaient le même sentiment d'inquiétude quant aux moyens dont ils disposaient pour se développer, une fois le colonisateur parti.

Stabilité et instabilité politique

Dans les deux cas, l'accession à l'indépendance fut le résultat d'un processus politique préparé de longue date par leurs anciennes tutelles qui avaient organisé une série d'élections pour permettre aux autochtones de prendre progressivement la relève. Celle-ci se fit sans violence, d'abord au Niger (3 août 1960), puis à Maurice (12 mars 1968). Leurs évolutions politiques vont être contrastées puisque Maurice devint une démocratie parlementaire tandis que le Niger dut attendre plus de trente ans, avant que des élections libres et démocratiques ne soient organisées (27 mars 1993). Nous avons donc une démocratie bien ancrée d'un côté et jeune et fragile de l'autre.

Certes, le respect du jeu démocratique ne s'est pas imposé d'emblée à Maurice, surtout si l'on se réfère au renvoi des élections générales de 1972 à 1976, assorti

3. L'abolition de l'esclavage contraignit les planteurs blancs à rechercher d'autres travailleurs, car les esclaves quittèrent les plantations. À partir de 1834, ils furent remplacés par des travailleurs indiens, les *coolies*. Beaucoup d'entre eux restèrent à Maurice si bien que les Indo-Mauriciens sont devenus majoritaires au sein de la population.

de la proclamation de l'état d'urgence à la suite d'un mouvement de grèves des dockers et de la censure de la presse. Néanmoins, petit à petit, le pays légiféra pour tenir des élections tous les cinq ans et faire en sorte que le choix des électeurs soit respecté : l'alternance du pouvoir est la règle, majorité et opposition jouant leur rôle même si l'on assiste parfois à des renversements d'alliance surprenants. Bien qu'imparfaite, la démocratie fonctionne depuis plus de quarante ans et Maurice est un des rares pays africains à n'avoir pas connu de coup d'État militaire, la *Special Mobile Force* n'ayant jamais fait irruption sur la scène politique. En outre, le pays consacre un faible budget aux dépenses militaires ayant conclu des accords de défense avec la France, la Grande-Bretagne et l'Inde, ce qui a été autant d'argent utilisé à des investissements productifs et sociaux. Cet aspect est un des éléments de la réussite mauricienne, alors que les dépenses militaires pénalisèrent le Niger qui aurait pu les affecter à son développement : Maurice bénéficie en cela d'une rente qui constitua, depuis l'indépendance, un réel atout.

Au Niger, les Forces armées nationales (FAN) ne se cantonnèrent pas dans leurs casernes puisque le pays connut, depuis 1960, quatre coups d'État militaires : le général Seyni Kountché renversa, le 15 avril 1974, le premier président de la République Diori Hamani en raison de son incapacité à faire face à la dramatique famine de 1973-1974. Les trois autres coups d'État entendaient mettre fin aux dérives des régimes démocratiques : le général Ibrahim Baré Maïnassara renversa le président Mahamane Ousmane à la suite d'un grave conflit qui l'opposait à son premier ministre et risquait de dégénérer en affrontements ethniques (27 janvier 1996) ; le général Baré fut ensuite tué dans un coup d'État (9 avril 1999) mené par le commandant Daouda Malam Wanké qui lui reprochait de se maintenir au pouvoir après avoir organisé des élections truquées ; enfin, le président Mamadou Tandja qui modifia la constitution pour pouvoir effectuer un troisième mandat à la tête de l'État fut destitué par le chef d'escadron Salou Djibo (8 février 2010). Dans ces trois derniers cas, les militaires rendirent le pouvoir aux civils. Cependant, l'instabilité politique du pays nuit à son développement, car l'économie se porte mieux quand l'État de droit s'impose. Cet élément joua en faveur de Maurice dont la stabilité rassura les investisseurs et défavorisa le Niger où ils se montrèrent frileux.

Maurice et le Niger sont confrontés à la difficile insertion dans la nation d'une de leur communauté. À Maurice, les Créoles, descendants des esclaves, ont le sentiment d'avoir été exclus du miracle économique mauricien : à leurs yeux, il bénéficia aux grandes familles franco-mauriciennes qui contrôlent l'économie, aux entrepreneurs sino-mauriciens et à la bourgeoisie indo-mauricienne qui domine l'appareil politique et administratif. Deux révoltes sporadiques (bagarres raciales de 1968, émeutes de février 1999) rappelèrent aux autorités la permanence du « problème créole », une frange de cette population vivant encore aujourd'hui dans les bidonvilles de Port-Louis ou dans de modestes cases à l'intérieur du pays : Maurice conserve donc des séquelles de l'esclavage.

Au Niger, les Touaregs prirent les armes (1991-1995 puis 2008-2009) pour dénoncer leur exclusion politique et économique, alors que les autres communautés nationales (Djermas et Haoussas notamment) investirent l'appareil d'État et le monde des affaires [Grégoire, 2010]. Si la situation ne dégénéra pas comme au Mali, c'est parce que le président Mahamadou Issoufou pacifia le nord du pays et associa les Touaregs à sa gestion à travers la décentralisation des pouvoirs et en les nommant à des postes de responsabilités (son premier ministre Brigi Rafini est touareg). Certes, l'équilibre est précaire et la crise malienne le contraignit à accroître le budget militaire aux dépens de la lutte contre la pauvreté, priorité de son mandat.

Depuis 2007, le Niger apparaît comme un État non seulement faible, mais de plus en plus fragile, car il est victime de l'instabilité qui touche toute la bande saharo-sahélienne, en raison de l'implantation de groupes salafistes et djihadistes sur son sol : aussi, se trouve-t-il pris en tenailles, entre au nord, les islamistes d'al-Mourabitoune (les Almoravides) partis se réfugier dans la région de Sabha (Libye) après l'opération militaire française Serval au Mali, à l'ouest, les indépendantistes touaregs et les partisans d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) et du MUJAO (Mouvement pour l'unité et le *jihad* en Afrique de l'Ouest) encore opérationnels au Mali et, au sud, la secte Boko Haram qui entend installer un califat islamiste dans le bassin du lac Tchad⁴ : ce désordre régional nuit à son développement tout comme les multiples querelles qui divisent actuellement la classe politique nigérienne en raison de la proximité des élections présidentielles et législatives (février-mars 2016)⁵.

Les facteurs humains et sociaux

Nous traiterons des seules politiques publiques menées en termes de planification familiale et d'éducation, déterminantes en matière de développement, car il serait trop long ici de les passer toutes en revues (politiques de santé, culturelles, genre, etc.). Nous verrons que le rôle des deux États a été déterminant.

L'indispensable transition démographique

La transition démographique a été couronnée de succès à Maurice sous l'effet d'une politique de planification familiale adoptée dès 1960 puis réaffirmée en 1965 (Hein, 1996). Cette politique a été relayée par deux associations non gouvernementales : la *Mauritius Family Planning Association* fondée en 1957 et l'Action familiale créée en 1963. D'inspiration catholique, la politique suivie œuvrait pour des méthodes naturelles de contrôle des naissances. Alors que la population s'accroissait de 3,5 % par an (1961), elle a crû, au cours de ces quarante dernières années, au rythme de 1,1 % tandis que l'économie enregistra une

4. Les différentes confessions religieuses (chrétiens, hindous, et musulmans) cohabitent dans un climat de bonne entente à Maurice. Au Niger, la population est dans son écrasante majorité (99 %) musulmane.

5. Elle a une part de responsabilité dans la situation du pays se montrant de l'améliorer.

croissance moyenne de 9,3 % par an. Sans une telle politique, les projections réalisées, il y a trente ans, donnaient près de trois millions d'habitants en 2000 [Lehembre, 1984]. Il en résulta une croissance moyenne du revenu par habitant de 8,2 % par an, celui-ci passant de 225 \$ en 1968 à 6 000 (2000) puis à 8 570 en 2012. Revers de la médaille, le pays se trouve confronté au vieillissement de sa population [Dinan, 2011] d'autant plus que l'espérance de vie progressa. Avoir réussi sa transition démographique a été un atout déterminant pour Maurice, dont seulement 8 % de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté (plus de 60 % au Niger).

Au Niger, la régulation des naissances se heurte à des interdits religieux et culturels, si bien qu'aucune politique de planification familiale n'a pu être menée et que l'État n'a jamais pu engager le pays dans un processus de transition démographique⁶. Sa faiblesse l'a même conduit à abandonner (2011) le texte de l'avant-projet de Statut personnel du Niger (SPN), ou code de la famille, sous la pression des associations islamiques, alors qu'il avait été conçu pour promouvoir et renforcer l'équité de genre, notamment réduire les injustices en matière de répudiation et d'héritage. Aussi, le pays connaît une très forte croissance démographique (3,5 % par an soit l'une des plus élevées au monde) puisqu'il avait 3,24 millions en 1960, 6,56 en 1985, 11,83 en 2003 et 17,16 millions en 2012 selon la Direction nationale des statistiques : elle a donc été multipliée par près de six depuis l'indépendance. Dans ces conditions, le revenu par tête ne s'est guère amélioré, car la croissance de l'économie n'a pas pu suivre ce rythme accéléré. Pire encore, le Niger doit nourrir une population sans cesse plus nombreuse (il parvient rarement à assurer son autosuffisance alimentaire) et offrir du travail aux 350 000 jeunes qui arrivent, chaque année, sur le marché du travail alors que les opportunités d'emplois sont faibles.

L'éducation comme levier du développement

Les résultats obtenus par les deux pays sont hétérogènes : les différences économiques et sociales déjà soulignées se retrouvent dans ce domaine puisque le taux net de scolarisation primaire (TNS) à Maurice dépasse les 90 % depuis 1961⁷ ce qui n'est pas le cas du Niger.

En lisant les récits historiques, on perçoit le rôle important joué par l'éducation dans le développement de Maurice qui est à l'origine un pays de peuplement où les immigrants, à l'exception des esclaves, sont venus chercher fortune. L'envie de réussir le projet d'une nouvelle vie a rendu avide de connaissances sa population [Day-Hookoomsing, 2011]. Aussi, dès 1767, une première école primaire accueillant les seuls enfants des colons français fut instituée. À partir de 1800, d'autres virent le jour, mais il fallut attendre 1830 pour que les gens de couleur

6. Le Niger détient le record mondial de fécondité avec 7,6 enfants par femme [Pison, 2013].

7. Cf. ministère de la Planification économique et du Développement, Central Statistics Office, Republic of Mauritius cité par Ph. Hein [1996].

aient, eux aussi, accès à l'éducation, notamment au *Royal College* jusqu'alors fréquenté par les enfants des familles d'origine française et des administrateurs anglais. Comme dans d'autres colonies britanniques, la tâche de fournir une éducation de base est revenue aux missionnaires, ce qui explique le rôle déterminant joué par l'enseignement catholique même si l'arrivée massive de travailleurs indiens obligea l'État à ouvrir des écoles gouvernementales dès le XIX^e siècle [*Ibid.*].

Ce n'est qu'en 1957 que fut reconnu l'accès libre au cycle primaire pour tout enfant, sans distinction de race ou de religion. Après l'indépendance, l'éducation devient l'une des priorités de l'État, l'école primaire et secondaire devenant obligatoire et gratuite (1976) tout comme le système de santé publique. Le TNS du primaire était alors estimé à près de 80 % avec une forte disparité de genre. La gratuité des cycles secondaires et tertiaires eut un effet immédiat puisqu'elle entraîna le quadruplement des effectifs dans ces deux cycles et encouragea la scolarisation des jeunes filles jusqu'alors défavorisées [Day-Hookoomsing, 2011]. Les infrastructures ne suivirent cependant pas et quelques années furent nécessaires avant qu'elles satisfassent la demande. Le TNS du primaire connut alors, entre 1980 et 1985, une forte progression passant de 80 à près de 100 %. Le paradoxe est que, même si tous les enfants ont accès à l'éducation, nombre d'entre eux ne restent pas dans le système scolaire : tous les ans, 30 à 40 % des élèves échouent en fin de primaire. Aussi, l'école privilégie certains élèves et reproduit les inégalités sociales, ce qui porte atteinte à la cohésion sociale, la population créole étant la plus pénalisée d'où son sentiment d'exclusion.

Au Niger, il fallut attendre l'indépendance pour que l'État s'intéresse à l'éducation (moins de 7 899 élèves en primaire et 277 en secondaire en 1954, 21 000 et 1 040 en 1960) [ministère du Plan, 1980]. Le Plan intérimaire 1961-1963 marqua le début d'une véritable politique publique pour redresser la situation de l'enseignement primaire marqué par une dramatique pénurie d'enseignants. Au cours des années suivantes, l'éducation figura au premier rang de ces politiques, justifiant de gros sacrifices de l'État tant en termes d'investissements que de fonctionnement (25 % du budget national). Des progrès ont alors été accomplis puisque le TNS du primaire passa de 3 % en 1960 à 17 % en 1978 et les effectifs de l'enseignement secondaire furent multipliés par vingt (1 040 en 1960, 20 732 en 1978) [*Ibid.*]. Le boom de l'uranium permit à l'État d'effectuer des efforts plus importants encore dans les secteurs sociaux. Il s'ensuivit une *croissance* des effectifs en primaire d'environ 9 % en moyenne entre 1976 (142 200 élèves) et 1982 (246 700). La manne uranifère qui s'était éteinte en 1981 pénalisa les investissements dans le secteur éducatif comme dans d'autres⁸ : la croissance des effectifs scolaires tomba à 2,5 % entre 1982 et 1986 tandis que celle de la tranche d'âge scolarisable se situait à près de 4 %, ce qui provoqua une chute du TNS du primaire de 21,3 % en 1981 à 20,8 % en 1986. Par ailleurs, de fortes disparités régionales étaient

8. De 1,656 milliard de francs CFA en 1979, les investissements dans l'enseignement primaire tombèrent à 440 millions en 1984 [ministère du Plan, 1987].

observées (plus de 25 % pour le département de Niamey) [ministère du Plan, 1987]. Comme à Maurice, mais dans des proportions moindres, on enregistrerait une forte déperdition scolaire (près d'un élève sur deux) et un faible taux de réussite au certificat de fin d'études primaires, si bien que peu d'élèves avaient accès à l'enseignement secondaire : 12 200 en 1976 soit 8,5 % des enfants scolarisables et 45 250 en 1986 soit 16,5 %. Enfin, 1 404 élèves avaient accès au lycée en 1976 et 5 121 en 1986, d'où un nombre de bacheliers insuffisant (309 puis 1 113) pour satisfaire les besoins en cadres du pays. Durant les années 1990, les progrès ne furent pas spectaculaires, le Niger étant sous ajustement structurel : en 1996, le TNS du primaire était seulement de 27 % avec des disparités entre les sexes (34 % pour les garçons et de 19 % pour les filles). Au cours des années 2000, ce tauxregistra une réelle progression puisqu'il passa de 25,4 % à 63 % sur la période 1997-1998 à 2009-2010 sous l'impulsion du Cadre d'action de Dakar pour l'Éducation (dans le même temps, on assista à un rééquilibrage entre filles et garçons). Au Niger, ce plan prend la forme d'un Programme décennal de développement de l'éducation (PDDE) mis en œuvre depuis 2003 qui constitue le cadre de référence de la stratégie de développement de l'éducation. Il est bâti autour des trois axes : l'élargissement de l'accès à l'enseignement de base et à la formation professionnelle, l'amélioration de la qualité des filières, et le développement institutionnel du secteur. Si des progrès quantitatifs furent réalisés (7 000 bacheliers en 2012), il n'en fut pas de même qualitativement, les classes étant surchargées. Enfin, l'Université de Niamey accueille de plus en plus d'étudiants, soit plus de 15 000 en 2015 [Grégoire, Sama, 2016], ce qui est plus de trois fois moins qu'à Maurice (50 608 étudiants selon le Central Statistics Office) qui a une population pourtant plus de dix fois inférieure.

L'État nigérien dut surmonter le poids de l'héritage colonial qui négligea le secteur éducatif (il n'y avait que deux établissements secondaires en 1954). Poussés par la population, les Britanniques encouragèrent, au contraire, l'école à Maurice. Ils favorisèrent l'anglais comme langue d'enseignement avec le français comme première langue vivante obligatoire si bien que les Mauriciens sont bilingues et leur niveau de formation nettement supérieur à celui des Nigériens. Les efforts accomplis pour que les jeunes ne connaissent pas le chômage ont fait que l'île peut répondre à la demande des investisseurs nationaux et étrangers qui y délocalisent leur activité : le lien entre le développement économique et social et les savoirs est bien étroit. Les deux États ont suivi, là encore, des trajectoires fort différentes.

Les facteurs économiques

Dans ce domaine également, les facteurs qui ont joué du point de vue du développement sont trop nombreux pour que nous les examinons tous. Nous n'aborderons donc que les plus décisifs et verrons une nouvelle fois le rôle essentiel joué par les deux États.

La diversification économique : la clé de voûte du succès

Comme les autres pays africains, Maurice et le Niger se virent imposés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale des politiques d'ajustement structurel qui visaient à réduire leurs déficits et leur endettement et à privatiser des pans entiers de leur économie pour la redresser. Si ces politiques eurent des conséquences économiques et sociales calamiteuses au Niger où elles ne produisirent aucun des effets escomptés, Maurice est un des rares pays où l'ajustement structurel réussit, car on assista à une forte croissance économique (1981-1987) avec l'essor des exportations de textiles devenues compétitives grâce à la baisse des salaires et la dépréciation de la roupie.

Fortement encouragée par des politiques publiques appropriées [Jauze, 2008], la diversification économique est à l'origine de la *success-story* mauricienne, car elle affranchit l'île de sa dépendance à l'égard du sucre et lui permit de réduire le chômage qui passa de 20 % en 1980 à 2,7 % en 1991 (8 % en 2012) [Central Statistics Office, 2015a]. Ces nouveaux secteurs d'activité sont :

- l'industrie textile : lancée en 1970, la zone franche industrielle qui bénéficie d'avantages fiscaux est surtout constituée du secteur textile. Elle contribua à endiguer le chômage (elle représenta jusqu'à 92 000 emplois⁹) et à dynamiser les exportations facilitées par une main-d'œuvre peu onéreuse et instruite ;

- le tourisme (8,5 % du PIB) dès les années 1970 : il connut un essor spectaculaire [Grégoire, 2008] avec 36 400 touristes en 1971, 291 500 en 1990, 656 500 en 2000 et 1 038 968 en 2014. Il fournit, cette même année, des emplois directs à 28 718 personnes (et autant d'emplois indirects) et rapporta des recettes élevées (44,3 milliards de roupies, soit plus d'un milliard d'euros) [Central Statistics Office, 2015b] ;

- l'*offshore* financier et le port franc durant les années 1990 grâce à la mise en place d'un cadre juridique et fiscal favorable : si l'impact du premier en termes d'emplois est faible (2 500), les activités de paradis fiscal favorisées par un cadre législatif et fiscal très attractif représentent 5 % du PIB, ce qui n'est pas négligeable. Quant au port franc qui bénéficie également d'exemptions fiscales, il connut une croissance accélérée, si bien qu'il assure avec le port environ 5,5 % du PIB et fait de l'île une plateforme d'échanges régionaux ;

- les activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) au cours des années 2000. Ces TIC furent mises en place par l'État avec l'idée de faire de Maurice une cyber-île et de créer des emplois dans le secteur tertiaire. Le pari fut gagné puisque le pays compte de nombreux centres d'appels mauriciens et étrangers et des sociétés d'externalisation de services et de développement de logiciels (près de 15 000 emplois en 2014 et 7 % du PIB)¹⁰ ;

- tardivement (2001), le pays se lança dans la pêche industrielle (thon) à travers le *Seafoof Hub* dont l'ambition est de faire de Port-Louis un port de pêche

9. Des femmes s'affranchirent ainsi de leur dépendance financière à l'égard de leurs maris.

10. Des entreprises comme Orange y délocalisèrent une partie de leurs activités [Grégoire, 2006].

et une plaque tournante régionale dans le négoce des produits de la mer : là encore, une législation favorable a été mise en place pour rendre la filière compétitive au plan international.

Après une industrialisation réussie, l'île a su développer son secteur tertiaire dont les piliers sont le tourisme, l'*offshore* financier et les TIC. Aussi, Maurice peut désormais affronter les défaillances d'un de ses secteurs d'activité comme ce fut le cas récemment du sucre et du textile : « ne pas mettre ses œufs dans le même panier » pourrait être la devise de l'État mauricien dont la politique économique joua un rôle capital dans l'essor de ces nouvelles activités [Grégoire, Hookoomsing, Lemoine, 2011].

De son côté, le Niger n'a pas entrepris de véritable diversification de son économie. Lors de l'indépendance, il ne vivait que de ses exportations d'arachide et de coton. Elles cessèrent avec la sécheresse de 1973-1974 qui contraignit les paysans à abandonner ces cultures au profit des cultures vivrières (mil et sorgho). À cette époque, les exportations d'uranium prirent opportunément le relais et apportèrent à l'État de nouvelles recettes jusqu'en 1981, année qui vit le retournement du marché mondial (baisse de la demande et des cours) si bien que le pays fut victime de la « malédiction des ressources naturelles » se trouvant brutalement dépourvu de moyens. Certes, l'État encouragea une tentative d'industrialisation au cours des années 1980, notamment à Maradi, mais les entreprises fermèrent leurs portes les unes après les autres : elles ne pouvaient en effet soutenir la concurrence des produits nigériens qui bénéficiaient de la dévaluation continue de la naira, puis celle des articles chinois qui se retrouvaient à bas prix sur les marchés. Quelques espoirs furent mis dans le tourisme, mais il périclita une première fois en raison de la rébellion touarègue (1991-1995), puis définitivement en 2007 sous l'effet de la seconde rébellion et de l'implantation de groupes islamistes au Mali qui firent régner un climat d'insécurité dans toute la sous-région [Grégoire, 2008, 2013]. Aussi, contrairement à Maurice, le contexte économique nigérien n'a guère changé depuis quarante ans : l'agriculture et l'élevage demeurent prépondérants¹¹ ; le secteur secondaire reste concentré sur l'exploitation des mines d'uranium, d'or, de charbon, de phosphates et du gisement de pétrole d'Agadem (seule activité nouvelle), ainsi que sur quelques petites industries de transformation. Quant au secteur tertiaire, il se limite pratiquement à la fonction publique.

Si l'État mauricien joua un rôle moteur en termes de développement économique, l'État nigérien s'est montré incapable d'impulser la moindre dynamique : il subit les événements (abandon de la culture arachidière, ajustement structurel, fluctuations de la demande et des cours des matières premières, etc.) et n'a pas pu ou su trouver de nouvelles activités à même d'offrir des emplois à une population sans cesse plus nombreuse qui n'a d'autre solution que de se tourner vers le secteur informel.

11. Le pays n'a aucune maîtrise sur la pluviométrie qui conditionne la saison agricole ni sur sa seconde ressource, l'uranium dont le cours a repris au milieu des années 2000 avant de baisser à nouveau [Grégoire, 2011b].

Indépendance et dépendance monétaire

En 1968, la roupie mauricienne était arrimée à la livre britannique tandis que le franc CFA utilisé au Niger l'était au franc français selon une parité fixe¹² : il suivait donc son cours et lorsque celui-ci était dévalué, le franc CFA l'était automatiquement. Il en fut de même pour la roupie au cours des années 1970. Fondée en 1967 selon le modèle de la Banque d'Angleterre, la Banque centrale de Maurice décida, en octobre 1979, de détacher la roupie de la livre sterling afin que le pays dispose d'une politique monétaire autonome : ce fut sa première dévaluation. La roupie fut rattachée aux DTS (droits de tirage spéciaux), panier de devises mis en place par le FMI. Quatre cyclones s'abattirent durant la saison 1979-1980 sur l'île causant d'importants dégâts et retardant le démarrage de l'ajustement structurel [Dinan, 2005]. La situation économique s'est alors détériorée et le pays dévalua de nouveau fortement sa monnaie d'abord en décembre 1981, puis en mai 1983 après avoir été détachée trois mois plus tôt des DTS pour être arrimée à un panier de devises. La Banque de Maurice fixa le taux de change vis-à-vis de ce panier jusqu'en 1994, date à laquelle elle s'en remit au marché se contentant d'interventions limitées. Aussi, la roupie ne cessa de se dévaluer sous l'effet d'une politique délibérée de dépréciation qui avait pour objectif d'accroître les exportations mauriciennes et de faciliter l'arrivée de touristes étrangers. Enfin, l'île Maurice se dota, en 1989, d'une bourse des valeurs, puis devint une plateforme financière régionale orientée vers les activités de banque, la domiciliation de sociétés étrangères, l'assurance, la gestion de fonds et de biens, de telle sorte qu'elle est un paradis fiscal bien qu'il s'en défende. D'une manière générale, Maurice entend devenir une passerelle financière entre l'Asie et l'Afrique.

Dépendant du franc français puis de l'euro, le Niger ne put jouer sur le taux de change de sa monnaie puisqu'il était déterminé par le Trésor français puis par la Banque centrale européenne. Cela pénalisa ses exportations peu compétitives sur le marché régional et favorisa l'arrivée massive de produits nigériens qui profitaient de la dévaluation continue de la naira notamment sur le marché parallèle des changes qui régit les échanges entre les deux pays.

Si l'État mauricien a pu jouer sur sa monnaie en la dévaluant, l'État nigérien s'est trouvé dépendant de l'extérieur en ce domaine.

La nécessaire bonne cohabitation État/secteur privé

À Maurice, la colonisation fut marquée par la formation d'une classe d'entrepreneurs sucriers. De manière concomitante, elle favorisa le développement du commerce et contribua à l'émergence d'un capital domestique national, au départ d'origine européenne, mais qui s'est peu à peu diversifié : ainsi émergea toute une pléiade d'entrepreneurs issus des autres communautés nationales avec à leur tête les Sino-Mauriciens. Aussi, l'État s'en remit au secteur privé pour développer le

12. Un franc français valait 50 francs CFA.

pays dans une tradition très britannique de laissez-faire. Cela explique qu'à l'opposé de beaucoup de pays africains, Maurice n'a pas fait l'expérience de nationalisations même si des mesures ont été prises pour créer un secteur d'entreprises publiques fournissant à des prix avantageux des services tels que l'électricité, l'eau, le téléphone et les produits pétroliers. Peu profitables, ces sociétés vivent partiellement de subventions gouvernementales, mais elles contribuent, aux côtés de mesures sociales prises en matière d'éducation, de santé, de logement et de sécurité sociale, au « *welfare* » mauricien.

Le Niger adopta une politique économique opposée puisqu'il mit en place, dès 1962, des sociétés étatiques pour contrôler les deux secteurs clés de son économie qu'étaient les exportations d'arachides et l'importation de biens manufacturés : la SONARA (Société nigérienne de commercialisation de l'arachide) et la COPRO-Niger (Société de commerce et de production du Niger). La première avait le monopole des exportations d'arachides auparavant aux mains des traitants français. Quant à la seconde, elle se livrait à l'importation de produits manufacturés en concurrence avec les maisons de commerce européennes. L'objectif était de diminuer leur hégémonie, celles-ci étant accusées de s'enrichir sur le dos des paysans. Ce désir de l'État de contrôler l'économie s'explique aussi par sa volonté de combattre les nombreuses activités liées à la fraude et à la contrebande. Celles-ci anéantirent les timides efforts entrepris pour créer une industrie nationale, les produits importés clandestinement du Nigeria et d'Asie étant moins onéreux que les fabrications nigériennes. Si les politiques d'ajustement structurel obligèrent l'État à privatiser et à libéraliser son économie, elles ne bénéficièrent guère au secteur privé qui se vit retirer des rentes, car il tirait auparavant profit des monopoles d'État et des multiples interdictions (importation, exportation, etc.) en les contournant.

Maurice sut attirer les investisseurs étrangers et eut la chance de bénéficier d'un secteur privé fort et structuré dont les racines remontent à l'économie de plantation, ce qui ne fut pas le cas du Niger. Sa classe marchande est constituée de grands commerçants principalement haoussas qui ont fait fortune dans le sillage des maisons de traite, puis grâce aux activités liées au transport et aux échanges parallèles avec le Nigeria. Ces hommes d'affaires, dont les entreprises sont le plus souvent informelles, ont peu investi dans l'industrie, préférant le « *quick money* » généré par les activités marchandes. L'État ne pouvait donc compter sur eux pour prendre le relais des firmes coloniales d'autant plus qu'il se méfiait de leurs dérives spéculatives, notamment dans le commerce des vivres où il dut mettre en place l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) pour protéger les consommateurs. Certes, la situation s'est améliorée avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'entrepreneurs formés à la gestion moderne, mais ils sont trop peu nombreux pour avoir un impact sur l'économie.

In fine, l'État mauricien est calqué sur le modèle libéral britannique marqué par un certain laissez-faire et où les entreprises ont été le moteur de l'économie alors que l'État nigérien a repris le modèle interventionniste français. Enfin, si

l'administration mauricienne est relativement efficace, ce n'est pas le cas au Niger où les opérateurs économiques ont été pénalisés par l'omniprésence de l'État : absence de cadre institutionnel clair et cohérent, lourdeurs et incurie de l'administration, législation du travail contraignante, multiplication des contrôles, accroissement de la fiscalité, corruption, etc. Tous ces éléments constituèrent un handicap, certains se retrouvant dans des proportions moindres à Maurice.

Maurice et le Niger ont donc suivi des trajectoires économiques et sociales différentes même s'ils avaient, au départ, une économie qui reposait uniquement sur l'exportation de produits agricoles (sucre, arachide et coton). Parmi les éléments examinés¹³, transition démographique, diversification économique et rôle de l'État ont été les plus décisifs : sans maîtrise de leur démographie, les Mauriciens n'auraient pas le niveau de vie qu'ils connaissent actuellement. À l'inverse, si le Niger avait réduit sa natalité, il ne rencontrerait pas les problèmes posés par une population sans cesse plus nombreuse et une jeunesse à laquelle il n'offre aucune perspective d'avenir, d'où sa tentation de se tourner vers le radicalisme islamique. Sans diversification économique, la République de Maurice serait confrontée à une grave crise en raison de l'abolition des accords préférentiels (protocole sucre et accord multifibres) qui sont à la base de son développement. À l'inverse, le Niger reste apparenté à une économie de subsistance étant donné sa forte dépendance à l'égard de l'agriculture, plus qu'à une économie moderne : sa tentative d'industrialisation s'est soldée par un échec, ce qui ne fut pas le cas de Maurice qui édifia un secteur secondaire solide. Enfin, l'État mauricien a fait en sorte que le pays surmonte son insularité tandis que l'État nigérien s'est montré incapable de rompre l'enclavement du pays en mettant en place des infrastructures appropriées.

L'héritage du passé : préférences et dépendance

En raison de sa situation géographique et son peuplement, l'île Maurice est attirée par l'Afrique, l'Europe, l'Inde et la Chine. Très tôt, elle a été ouverte sur le monde et non repliée sur elle-même comme d'autres îles tropicales. À l'indépendance, elle hérita d'un modèle économique issu de la colonisation : elle vendait son sucre à la Grande-Bretagne avec laquelle elle avait signé le *Commonwealth Sugar Agreement* (CSA) qui lui permettait d'écouler sa production à un prix préférentiel : elle n'aurait pu survivre si le prix de son sucre (60 % des emplois et 96 % des exportations en 1968) avait été vendu sur le marché mondial à des prix non rémunérateurs. Signé en 1951, le CSA fut remplacé, en 1975, par le protocole sucre rattaché à la Convention de Lomé conclue entre la Communauté économique européenne (CEE), dont faisaient désormais partie la Grande-Bretagne et les États ACP (Afrique-Caraïbes et Pacifique). Ce protocole permettait, pour une durée indéterminée, l'importation de sucre dans la CEE à un prix préférentiel : sorte de

13. On aurait pu aborder également l'endettement du Niger, le droit du travail libéral à Maurice et contraignant au Niger, la fraude, la contrebande et la corruption plus répandue au Niger.

subvention indirecte, cette préférence fut décisive pour les pays qui en bénéficiaient, car ils purent vendre leurs produits à des prix supérieurs à ceux du cours mondial.

De son côté, le Niger ne vivait, en 1960, que de ses exportations d'arachides et de coton. La France était alors son seul acheteur, le système fonctionnant à son avantage, car la paysannerie était mal rémunérée : les maisons de commerce achetaient leurs récoltes d'arachide à vils prix pour engranger le maximum de bénéfices. Cette organisation ne survécut pas à l'indépendance puisque la SONARA et la COPRO-Niger se substituèrent aux traitants français afin de permettre au nouvel État de contrôler la commercialisation de ses produits. Ce système fut en vigueur jusqu'en 1973-1974, années où les agriculteurs abandonnèrent l'arachide. Quant aux deux sociétés étatiques, elles furent dissoutes sous l'effet de l'ajustement structurel qui exigeait des États qu'ils privatisent des pans de leur économie.

Dans les deux cas, le modèle, économie de plantations et économie de traite, laissé par la colonisation perdura quelques années. Maurice parvint à opérer un décollage économique grâce au sucre qui bénéficia d'un régime préférentiel. Il permit aux grandes plantations franco-mauriciennes de réaliser de substantiels bénéfices qu'elles investirent dans le textile et le tourisme. Il n'en fut pas de même de l'arachide du Niger qui ne bénéficia d'aucun accord préférentiel. De plus, depuis la fin du « boom » de l'uranium (1981), le pays fut victime de l'absence de moteurs de croissance. Sa production agricole (45 % du PIB cette année-là) soumise aux aléas climatiques ne put favoriser son développement ; son industrie demeure embryonnaire en raison de l'étroitesse du marché intérieur et du faible pouvoir d'achat de la population ; enfin, le secteur informel, certes dynamique, n'a pu jouer un rôle d'entraînement sur une économie dépendante de l'uranium.

La mondialisation a mis fin aux accords préférentiels, l'OMC jugeant qu'ils étaient contraires aux règles du commerce international. Cette préférence commerciale a été renégociée dans le cadre de nouveaux accords de partenariat économique (APE) qui se substituent à l'accord de Cotonou. Ces APE prévoient une certaine réciprocité de libre accès des marchandises. Dans ce nouveau cadre, Maurice tente de tirer son épingle du jeu en protégeant son marché intérieur et en listant les produits sensibles ou d'importance stratégique (sucre, textiles) ne tombant pas sous la règle de la libéralisation [Jauze, 2012].

L'affiliation à des ensembles économiques régionaux : la marche vers la mondialisation

L'apparition de régions-monde [Dollfus, 1995] qui transcendent les frontières est un élément central de la mondialisation dans la mesure où elle en a été la précurseur. Les décennies passées ont été marquées par la constitution d'organisations régionales qui ont pour objectif principal de gommer les frontières en favorisant la libre circulation des marchandises et des hommes. Ces régions-monde qui émergent sur des logiques de proximité traduisent la volonté de faire disparaître les frontières

économiques et parfois même politiques. Le mouvement est planétaire avec toutefois un décalage temporel, certaines organisations étant plus anciennes que d'autres. Maurice et le Niger se sont affiliés à plusieurs d'entre elles au cours des années 1980 et surtout 1990.

Dans une optique volontariste et dans le but de s'ouvrir de nouveaux marchés [Bertile, 2008], Maurice adhéra aux organisations suivantes :

- le COMESA (*Common Market for Eastern and Southern Africa*) : c'est un moyen pour Maurice d'affirmer son appartenance au continent africain et une opportunité pour conquérir de nouveaux marchés, car les tarifs préférentiels au sein du COMESA permettent d'accroître sa compétitivité face aux entreprises asiatiques qui n'en bénéficient pas. Enfin, Maurice noue ainsi des alliances avec des partenaires africains pour exporter son savoir-faire et faciliter ses investissements sur le continent ;

- la SADC (*Southern African Development Community*) : elle privilégie la constitution d'une communauté d'États mettant l'accent sur l'intégration économique régionale. L'Afrique du Sud qui le rejoignit en 1994 fit de la SADC une zone économique et politique influente. En y adhérant, Maurice espéra développer ses exportations de textile vers l'Afrique du Sud. En outre, Port-Louis s'efforce de rapprocher la SADC du COMESA, ce qui se dessine à présent. En effet, les objectifs du COMESA sont plus proches des siens (création d'un marché régional) que ceux de la SADC. Or, l'Afrique du Sud, partenaire commercial majeur pour Maurice, est membre de la SADC et non du COMESA ;

- la COI (Commission de l'océan Indien) : Maurice la rejoint en 1984. La COI insiste sur la spécificité des problèmes rencontrés par les îles de la région. Ses domaines d'intervention sont la coopération diplomatique, économique et commerciale. La COI apparaît comme une institution chargée de promouvoir le développement plus qu'une organisation d'intégration économique régionale même si elle mit en place un Programme intégré de développement des échanges (PRIDE) ;

- l'IOR-ARC (*Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation*) regroupe une vingtaine d'États d'Afrique, d'Océanie et d'Asie, dont trois puissances régionales (Afrique du Sud, Australie et Inde). Elle a été créée à l'initiative du gouvernement mauricien en 1995 qui jugeait que l'île pourrait y jouer un rôle important, étant située sur les grandes voies maritimes qui relient l'Asie à l'Afrique. L'IOR-AC entend mettre en place une plateforme tripartite (État, secteur privé, monde académique) de coopération régionale afin de promouvoir le développement équilibré et la croissance. Elle n'est cependant pas porteuse d'une dynamique d'intégration économique régionale.

De son côté, le Niger adhéra à deux organisations supranationales :

- la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : c'est une organisation intergouvernementale créée en 1975. Comptant quinze États membres, c'est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays d'Afrique de l'Ouest. Son but est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine ;

– l’UEMOA (Union économique et monétaire Ouest-Africaine) : elle a pour mission la réalisation de l’intégration économique des États membres, à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d’un marché ouvert et concurrentiel et d’un environnement juridique rationalisé et harmonisé. À l’ère de la mondialisation, cette structure est la bienvenue dans la mesure où elle prend en compte l’aspect économique et monétaire de la sous-région (liberté des transferts en son sein).

La politique de l’État mauricien consista à nouer de nouveaux contacts sur les continents africain et asiatique tout en préservant ses liens avec l’Europe. Sa diplomatie économique fut très active afin d’ouvrir de nouveaux marchés à ses entreprises. Quant au Niger, il s’est inséré dans deux organisations régionales se contentant de suivre le mouvement.

Conclusion

Malgré sa taille réduite, Maurice qui ne dispose d’aucune matière première exportable contrairement au Niger apparaît comme un pays *leader* en Afrique, puisqu’il alla jusqu’à la représenter au Conseil de sécurité des Nations unies en tant que membre non permanent (2001-2002). Par ailleurs, l’île aspire à jouer un rôle important en s’imposant comme le porte-parole et le défenseur sur la scène internationale de la cause des petits États insulaires. Sa stabilité politique et des politiques publiques judicieuses expliquent son succès économique et social. En outre, l’État s’efforce de favoriser l’initiative privée et de trouver de nouvelles « niches » pour l’aider à poursuivre son développement. La mondialisation, même si elle a mis fin au protocole sucre et à l’accord multifibres qui ont longtemps constitué de véritables rentes, lui a permis de se repositionner en tant que passerelle entre l’Asie et l’Afrique. L’Inde et la Chine l’ont bien compris puisqu’elles y multiplient leurs investissements. Aussi, globalement, Maurice semble figurer parmi les territoires « gagnants » de la mondialisation [Lombard, Mesclier, Vélut, 2006] tirant parti des flux marchands, touristiques et financiers internationaux (*offshore*), des délocalisations d’entreprises occidentales (TIC), du faible coût et de la qualification de sa main-d’œuvre (textiles, industrie marine).

La mondialisation a également touché le Niger comme l’atteste l’arrivée massive de produits d’origine asiatique sur ses marchés, mais aussi le trafic de la drogue qui s’est développé dans toute la bande sahélo-saharienne [Simon, 2011]. Le pays est désormais l’objet d’une course aux matières premières à laquelle se livrent les pays du Nord et les pays émergents pour accaparer ses ressources minières et pétrolières. Cependant, son développement est à présent entravé par la conjoncture politique régionale très trouble : il est en effet entouré de pays instables comme le Mali, la Libye en proie à la guerre civile et le nord-est du Nigeria touché par la secte Boko Haram qui entend installer un califat dans le bassin du lac Tchad. Le danger islamiste tourne autour de lui tout en le minant de l’intérieur, les thèses salafistes progressant sous l’effet des discours prononcés dans les mosquées qui se radicalisent.

Alors que les deux pays étaient dans une situation comparable à l'orée de leurs indépendances, ces pages ont montré le développement accéléré de Maurice qui figure parmi les pays émergents et l'ancrage dans le sous-développement du Niger, État de plus en plus fragile étant menacé de toutes parts par des mouvements djihadistes.

Bibliographie

- BERTILE W. [2008], « Une plaque tournante entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie ? », in JAUZE J.-M. (dir.), *L'île Maurice face à ses nouveaux défis*, Paris, Université de La Réunion/L'Harmattan, p. 327-369.
- CENTRAL STATISTICS OFFICE [2015a], *Education statistics 2015*, Port-Louis.
- CENTRAL STATISTICS OFFICE [2015b], *International travel and tourism, year 2014*, Port-Louis.
- DAY-HOOKOOMSING P. [2011], « Aspects institutionnels et sociaux de l'éducation à Maurice », in GRÉGOIRE E., HOOKOOMSING V., LEMOINE G., *Maurice : de l'île sucrière à l'île des savoirs*, Vacoas (île Maurice), Éditions Le Printemps/AUF/IFM/IRD, p. 253-311.
- DINAN P. [2011], « L'économie mauricienne depuis l'indépendance », in GRÉGOIRE E., HOOKOOMSING V., LEMOINE G., *Maurice : de l'île sucrière à l'île des savoirs*, Vacoas (île Maurice), Éditions Le Printemps/AUF/IFM/IRD, p. 3-25.
- DINAN P. [2005], *La république de Maurice en marche 1980-2030, Rétrospectives et perspectives*, Port-Louis, Best Grafics.
- DOLLFUS O. [1995], « L'émergence des régions planétaires », *Sciences humaines*, hors série, n° 8, p. 24-31.
- GRÉGOIRE E. [2013], « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo* : <http://echogeo.revues.org/13466> (consulté le 30 mai 2017).
- GRÉGOIRE E., SAMA K. M. [à paraître en 2017], « L'enseignement supérieur et la recherche dans un pays moins avancé (PMA) : le cas du Niger », in KLEICHE M. (dir.), *Les ancrages nationaux de la science mondiale*, Paris, Éditions de l'IRD.
- GRÉGOIRE E., HOOKOOMSING V., LEMOINE G. [2011a], *Maurice : de l'île sucrière à l'île des savoirs*, Vacoas (île Maurice), Éditions Le Printemps/AUF/IFM/IRD.
- GRÉGOIRE E. [2011b], « Niger : un État à forte teneur en uranium », *Hérodote*, n° 142, p. 206-225.
- GRÉGOIRE E. [2010], *Touaregs du Niger. Le destin d'un mythe*, Paris, Karthala (réédition).
- GRÉGOIRE E. [2008], « Développement touristique et reproduction sociale à l'île Maurice », *Civilisations*, vol. 57, n° 1-2, p. 91-106.
- GRÉGOIRE E. [2006], « La migration des emplois à l'île Maurice : la filière textile et les NTIC », *Autrepart*, n° 37, p. 53-72.
- HEIN Ph. [1996], *L'économie de l'île Maurice*, Paris, L'Harmattan.
- JAUZE J.-M. [2008], *L'île Maurice face à ses nouveaux défis*, Paris, Université de la Réunion/L'Harmattan.
- JAUZE J.-M. [2012], « Maurice, petit pays, grandes ambitions », *Cybergeo : European Journal of Geography* : <http://cybergeo.revues.org/25660> (consulté le 30 mai 2017).
- LEHEMBRE B. [1984], *L'île Maurice*, Paris, Karthala.

- LOMBARD J., MESCLIER E., VELUT S. (dir.) [2006], *La mondialisation côté Sud, acteurs et territoires*, Paris, Éditions ENS/IRD.
- MEADE J. E. *et al.* [1961], *The economic and social structure of Mauritius*, Londres, Methuen and Co.
- MINISTÈRE DU PLAN [1987], *Plan de développement économique et social du Niger 1987-1991*, République du Niger.
- MINISTÈRE DU PLAN [1980], *Plan quinquennal de développement économique et social 1979-1983*, République du Niger.
- PÉHAUT Y. [1970], *L'arachide au Niger, études d'économie africaine*, Paris, Pédone, p. 10-103.
- PISON G. [2013], « Tous les pays du monde », *Population et société*, n° 503, 8 p.
- SÈRE DE RIVIÈRES E. [1965], *Histoire du Niger*, Paris, Berger-Levrault.
- SIMON J. [2011], « Le Sahel comme espace de transit de stupéfiants. Acteurs et conséquences politiques », *Hérodote*, n° 142, p. 125-142.
- TOUSSAINT A. [1972], *Histoire des îles Mascareignes*, Paris, Berger-Levrault.